

Conseil Municipal du 6 septembre 2010

Compte-Rendu Sommaire

Etaient présents : BIC Vincent, BONAZZI Roger, BONAVENTURE Alain, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, HISCOCK Patrick, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Madame Marie-Christine MARTINOD est désignée secrétaire de séance. Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance publique du 12 juillet 2010.

1) Taxe Locale d'Equipement – Demande de remise de pénalités de retard

La Trésorerie de Rumilly a adressé en mairie des demandes de remise des pénalités de retard pour lesquelles le Comptable du Trésor a émis un avis motivé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de suivre l'avis du Trésorier Payeur.

2) Personnel communal – Mise à disposition d'un agent communal – Convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Filière (CCPF)

Dans la continuité du partenariat existant avec la CCPF concernant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la commune de Villaz envisage de renouveler la mise à disposition, actée par délibération du 14 janvier 2008, de Monsieur Mathieu DUPORT-ROSAND, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, employé par la Mairie de VILLAZ à temps complet, à raison de 482 heures annualisées (représentant 30 % du temps complet) sur la période s'étalant du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** les termes de la convention à intervenir avec la CCPF et **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

3) Personnel communal – Mise à disposition d'un agent communal – Convention à intervenir avec l'Association Sportive du Parmelan (ASP)

Afin de maintenir les actions existantes au sein de l'ASP, la commune de Villaz envisage de renouveler la mise à disposition, actée par délibération du 14 janvier 2008, de Monsieur Mathieu DUPORT-ROSAND, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, employé par la Mairie de VILLAZ à temps complet, à raison de 482 heures annualisées (représentant 30 % du temps complet) sur la période s'étalant du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** les termes de la convention à intervenir avec l'ASP et **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

4) CCPF – Rapports annuels d'activités 2009 – Information aux Conseillers municipaux

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Villaz **prend acte** des rapports relatifs aux activités de l'établissement intercommunal pour l'année 2009. Les rapports relatifs aux transports scolaires, aux ordures ménagères, au SPANC et au contrat enfance jeunesse sont consultables en mairie.

Le Maire,
Bernard EMIN

